

Décision relative à la demande de retrait d'usages d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de retrait d'usages du produit phytopharmaceutique **GAMIT 36 CS***

de la société CHEMINOVA Agro France SAS

enregistrée sous le n°2019-2284

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est modifiée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

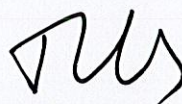
Informations générales sur le produit	
Noms du produit	GAMIT 36 CS CIRRUS 36 CS
Type de produit	Deuxième gamme
Titulaire	CHEMINOVA Agro France SAS 11 Bis Quai Perrache, 69002 LYON, France
Formulation	Suspension de capsules (CS)
Contenant	360 g/L - Clomazone
Numéro d'intrant	2030010
Numéro d'AMM	2030010
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

Les modalités d'autorisation du produit restent inchangées à l'exception des retraits d'usages mentionnés en annexe de la présente décision.

A Maisons-Alfort le, 05 AVR. 2019



Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE I : Conditions de retrait des usages

Liste des usages retirés		Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	En cas de retrait	
					Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
16155901 Asperge*Dés herbage		0,25 L/ha	1/an	-	6 mois	18 mois
Motivation du retrait : L'usage est retiré sur demande du titulaire de l'AMM						
15055911 Betterave industrielle et fourragère*Dés herbage		0,2 L/ha	1/an	-	6 mois	18 mois
Motivation du retrait : L'usage est retiré sur demande du titulaire de l'AMM						
16205901 Carotte*Dés herbage		0,25 L/ha	1/an	-	6 mois	18 mois
Motivation du retrait : L'usage est retiré sur demande du titulaire de l'AMM						
19275901 Céleri-branché*Dés herbage		0,2 L/ha	1/an	-	6 mois	18 mois
Motivation du retrait : L'usage est retiré sur demande du titulaire de l'AMM						

Liste des usages retirés					
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	En cas de retrait	
				Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
16255901 Céleris*Dés herbage (1)	0,25 L/ha	1/an	-	6 mois	18 mois
	Motivation du retrait : L'usage est retiré sur demande du titulaire de l'AMM				
16405901 Choux*Dés herbage	0,25 L/ha	1/an	-	6 mois	18 mois
	Motivation du retrait : L'usage est retiré sur demande du titulaire de l'AMM				
16015901 Cultures légumières*Dés herbage	0,4 L/ha	1/an	-	6 mois	18 mois
	Motivation du retrait : L'usage est retiré sur demande du titulaire de l'AMM				
16015901 Cultures légumières*Dés herbage	0,6 L/ha	1/an	-	6 mois	18 mois
	Motivation du retrait : L'usage est retiré sur demande du titulaire de l'AMM				
16505901 Epinard*Dés herbage	0,15 L/ha	1/an	35	6 mois	18 mois
	Motivation du retrait : L'usage est retiré sur demande du titulaire de l'AMM				

Liste des usages retirés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	En cas de retrait	
				Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
16855905 Graines protéagineuses*Désherbage	0,25 L/ha	1/an	-	6 mois	18 mois
Motivation du retrait : L'usage est retiré sur demande du titulaire de l'AMM					
16855905 Graines protéagineuses*Désherbage	0,3 L/ha	1/an	-	6 mois	18 mois
Motivation du retrait : L'usage est retiré sur demande du titulaire de l'AMM					
16855905 Graines protéagineuses*Désherbage	0,25 L/ha	1/an	-	6 mois	18 mois
Motivation du retrait : L'usage est retiré sur demande du titulaire de l'AMM					
16855905 Graines protéagineuses*Désherbage	0,25 L/ha	1/an	-	6 mois	18 mois
Motivation du retrait : L'usage est retiré sur demande du titulaire de l'AMM					
16855905 Graines protéagineuses*Désherbage	0,25 L/ha	-/an	-	6 mois	18 mois
Motivation du retrait : L'usage est retiré sur demande du titulaire de l'AMM					

Liste des usages retirés					
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	En cas de retrait	
				Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
16565901 Haricots*Dés herbage (1)	0,15 L/ha	1/an	-	6 mois	18 mois
	Motivation du retrait : L'usage est retiré sur demande du titulaire de l'AMM				
19395901 Pavot*Dés herbage	0,25 L/ha	1/an	-	6 mois	18 mois
	Motivation du retrait : L'usage est retiré sur demande du titulaire de l'AMM				
00517091 Pois écosés frais*Dés herbage	0,25 L/ha	1/an	-	6 mois	18 mois
	Motivation du retrait : L'usage est retiré sur demande du titulaire de l'AMM				
15655901 Pomme de terre*Dés herbage	0,3 L/ha	1/an	-	6 mois	18 mois
	Motivation du retrait : L'usage est retiré sur demande du titulaire de l'AMM				
10995900 Porte graine*Dés herbage	0,25 L/ha	1/an	-	6 mois	18 mois
	Motivation du retrait : L'usage est retiré sur demande du titulaire de l'AMM				

Liste des usages retirés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	En cas de retrait	
				Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
19995900 PPAMC*Dés herbage	0,15 L/ha	1/an	35	6 mois	18 mois
	Motivation du retrait : L'usage est retiré sur demande du titulaire de l'AMM				
15805901 Soja*Dés herbage	0,4 L/ha	1/an	-	6 mois	18 mois
	Motivation du retrait : L'usage est retiré sur demande du titulaire de l'AMM				
15855901 Tabac*Dés herbage	1,0 L/ha	1/an	56	6 mois	18 mois
	Motivation du retrait : L'usage est retiré sur demande du titulaire de l'AMM				